

Panorama de Saint-Martin

CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES

Chef-lieu	Marigot
Superficie	56 km ² (hors Sint Maarten - 34 km ²)
Situation géographique	Arc antillais - Paris à 6 700 km, New York à 2 700 km, Guadeloupe à 260 km
Langues parlées	Français, anglais, créole
Monnaie	Euro
Statut	Collectivité d'Outre-mer (COM) et Région ultrapériphérique (RUP)
Représentation nationale	1 sénateur, 1 représentant au Conseil économique, social et environnemental 1 député pour les deux îles (Saint-Martin et Saint-Barthélemy)
Représentation de l'État	Préfet délégué pour les deux îles

Repères historiques

L'île de Saint-Martin est située au nord de l'arc antillais, à égale distance de Porto Rico et de la Guadeloupe (260 km) et à environ 25 kilomètres au nord-ouest de Saint-Barthélemy. L'île aurait été découverte par Christophe Colomb lors de son deuxième voyage aux Antilles, le 11 novembre 1493, jour de la Saint-Martin. Occupée successivement par les Français, les Hollandais et les Espagnols qui l'abandonnèrent en 1648, elle fut alors reprise par les Français et les Hollandais. Ceux-ci signèrent le 13 mars 1648 un traité de partage (traité du mont Concorde) marquant la limite des deux souverainetés. Depuis, l'île est partagée en deux parties, entre lesquelles la circulation est libre : une partie néerlandaise (Sint Maarten) au sud, d'une superficie de 34 km², et une partie française au nord, couvrant 56 km², où siège la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Le rattachement administratif de Saint-Martin comme commune du département de la Guadeloupe, en vigueur depuis 1947, a pris fin en 2007. Le processus d'évolution statutaire qui avait été engagé une dizaine d'années plus tôt par les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy s'est en effet concrétisé par l'adoption, le 21 février 2007, d'un nouveau statut de collectivité d'Outre-mer (COM) suite à la consultation électorale du 7 décembre 2003, approuvée par 76,2 % des votants à Saint-Martin.

Organisation institutionnelle

Le 15 juillet 2007, la nouvelle COM de Saint-Martin a été officiellement érigée par la mise en place de son Conseil territorial composé de 23 membres. Ses institutions, qui fonctionnent de manière effective depuis 2009, comprennent également un Conseil exécutif et un Conseil économique, social et culturel (CESC).

Régie par la loi organique du 21 février 2007, Saint-Martin exerce l'ensemble des compétences dévolues à la commune, au département et à la région, ainsi que celles que l'État lui a transférées. La nouvelle collectivité est désormais compétente pour ce qui concerne la fiscalité, les transports routiers, les ports maritimes, la voirie, le tourisme, le droit domanial de la collectivité, l'accès au travail des étrangers, auxquels s'ajoutent les compétences en matière d'urbanisme, de construction, de logement, d'énergie, ainsi qu'en matière de création et d'organisation des services et établissements publics. Elle peut également adapter les lois et règlements en matière de domanialité publique et d'enseignement. L'État reste cependant compétent en matière de droit pénal, de droit commercial et de droit monétaire, bancaire et financier, d'où la désignation d'un préfet délégué représentant l'État et le gouvernement au sein des COM des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. La nouvelle préfecture, compétente sur les deux collectivités, est installée à Marigot (Saint-Martin) avec une annexe à Gustavia (Saint-Barthélemy).

La collectivité s'attache, avec le concours de l'État, à établir un budget qui lui permette de mettre en œuvre ses compétences. L'instauration en août 2010 de la taxe générale sur le chiffre d'affaires (TGCA) constitue à ce titre une étape importante dans la consolidation des ressources fiscales de la collectivité. Celle-ci concerne l'ensemble des opérations économiques, ventes et prestations de services, réalisées sur le territoire de la collectivité de Saint-Martin, et s'établit à 4 % depuis 2014 (en progression de 2 points par rapport à 2012). En 2015, cette taxe a rapporté 13,8 millions d'euros, soit une hausse de 7,3 millions d'euros par rapport à 2012.

Au niveau européen, Saint-Martin est officiellement devenue Région ultrapériphérique (RUP) avec la ratification du traité de Lisbonne entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009.

Au plan national, la création d'un siège de député pour les deux îles, faisant suite à celle d'un siège de sénateur, est effective depuis les élections législatives de juin 2012.

UNE POPULATION TRÈS JEUNE

En 2013, la population saint-martinoise s'établit à 36 457 habitants.

Depuis les années soixante, l'évolution de la population est relativement volatile. Ce phénomène est imputable aux variations importantes du solde migratoire, la contribution du solde naturel à l'évolution de la population n'affichant qu'une légère décroissance sur la période.

La période 1982-1990 est notamment marquée par une importante progression du solde migratoire. La communauté étrangère représente plus de la moitié de la population totale en 1990. Après cette période, le solde migratoire pèse sur la croissance de la population, en lien avec la mise en place des lois sur l'immigration.

Sur la période 2008-2013, la population s'inscrit même en décroissance (-0,6 % en moyenne annuelle), l'accroissement naturel ne permettant pas de compenser le solde migratoire déficitaire.

La population saint-martinoise est très jeune. En 2013, 40,3% de la population est âgée de moins de 25 ans (31,9 % en Guadeloupe à titre de comparaison). L'âge moyen de la population s'élève à 32,8 ans contre 28,2 ans en 1999. À l'horizon 2030, la population devrait rester jeune (25,6 % de la population âgée de moins de 15 ans contre 27,6 % en 2013), malgré une forte augmentation des plus de 65 ans (10,3 % en 2030, contre 6,4 % en 2013).

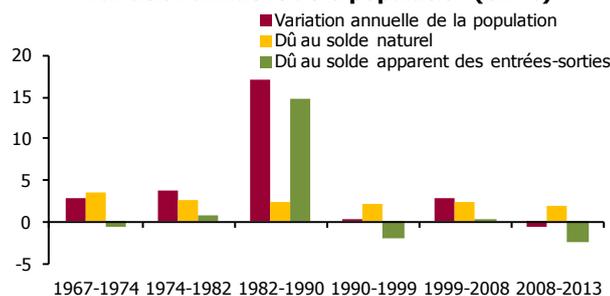
La densité moyenne de population en partie française est nettement inférieure à celle de la partie néerlandaise (636 hab./km² contre 1 061 hab./km²).

Indicateurs démographiques

	Saint-Martin	France métropolitaine
Population (au 01/01/2013, millions pour la France)	36 457	65,6
Part des moins de 25 ans (en %, 2013)	40,3%	30,3%
Part des 25 - 64 ans (en %, 2013)	53,3%	51,8%
Part des 65 ans et plus (en %, 2013)	6,4%	17,9%
Densité de population (hab./km ² , au 01/01/2013)	636	115
Taux de croissance annuel moy. de la pop. (%)	-0,6 (moy. 08-13)	0,5 (moy. 08-13)
Taux de natalité (pour 1 000 habitants, 2013)	20,9	12,3
Taux de mortalité (pour 1 000 habitants, 2013)	3,5	8,7

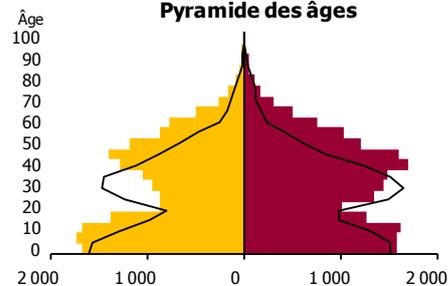
Sources : Insee, Recensement de la population 2013 - exploitation principale, Statistiques de l'État civil, Les densités de population sont obtenues en divisant la population en 2013 par la superficie (pour Saint-Martin : 56 et pour la France métropolitaine : 552 000)

Variation annuelle de la population (en %)



Source : Insee, Recensement de la population-exploitation principale, État civil

Pyramide des âges



Source : Insee, Recensement de la population 1999 et 2013 - exploitations principales

PANORAMA DE L'ÉCONOMIE

L'économie saint-martinoise est caractérisée par une croissance par habitant atone sur la période 1999-2010. En 2010, le PIB par habitant de la collectivité s'élève à 14 700 €¹ contre 14 500€ onze ans plus tôt. Il est nettement inférieur à la moyenne nationale (29 905 € en 2010) et légèrement au-dessous du niveau observé à Sint Maarten (16 000 €).

L'économie de Saint-Martin est fortement tertiaisée, 86 % des emplois sont concentrés dans les services marchands (57,8 %) et non marchands (28,2 %) en 2013². La construction et l'industrie représentent respectivement 8,1 % et 5,5 % de l'emploi. L'agriculture, l'élevage et la pêche ne constituent que des activités marginales ayant un très faible impact sur l'économie de l'île.

Pour comprendre les problématiques relatives au développement économique et social de Saint-Martin, il est nécessaire de tenir compte de la continuité territoriale de Saint-Martin avec la partie néerlandaise (Sint Maarten) qui crée une situation très concurrentielle. Afin de renforcer la coopération entre les deux parties de l'île, la France a ratifié, le 12 octobre 2010, l'accord franco-néerlandais de coopération douanière. Une instance de dialogue entre les deux parties de l'île a également été créée fin 2011. Cette commission mixte entend formaliser les relations entre les autorités dans les domaines de la sécurité, de l'environnement, de l'énergie, du traitement des déchets, de la santé, de l'éducation et de l'immigration. Dans la poursuite de cette dynamique, plusieurs réunions de coopération se sont tenues depuis 2013 définissant ainsi les conditions d'une coopération et les axes prioritaires.

Principaux indicateurs économiques

	Saint-Martin	Sint Maarten	France
PIB (milliards d'euros courants, 2010)	0,544 ⁽¹⁾	-	1 946
PIB / habitant (euros courants, 2010)	14 700 ⁽¹⁾	16 000	29 905
Taux de chômage (en %, 2012)	33,3 ⁽²⁾	11,5 ⁽³⁾	9,9 ⁽⁴⁾

(1) Estimation CEROM

(2) au sens du recensement

(3) au sens du recensement, en 2011 (4) au sens du BIT, en moyenne sur l'année 2012 pour la France métropolitaine

Sources : Insee, Collectivité de Saint-Martin, FMI World Eco Outlook Database, CEROM

¹ Note CEROM, « Estimation du PIB par habitant de Saint-Martin », octobre 2014

² Insee, recensement de la population 2013, exploitation principale

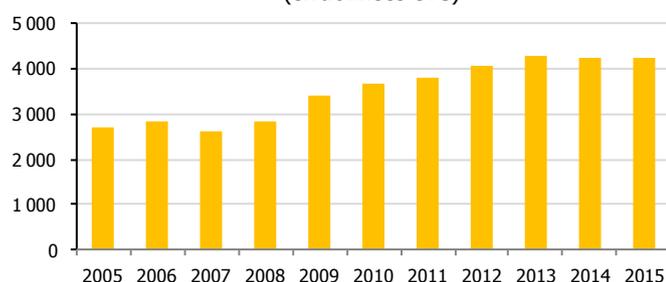
Un niveau de chômage élevé

Après avoir diminué en 2007, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A n'a cessé de progresser sur la période 2008-2013. L'année 2014 marque un coup d'arrêt à cette évolution, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A se contracte alors de 1,7 % avant de se stabiliser en 2015 (+0,2 % sur un an). Les femmes sont les plus pénalisées dans leur accès au marché du travail, elles représentent 59,7 % des demandeurs d'emploi en 2015. Les jeunes de moins de 25 ans et les plus de 50 ans constituent respectivement 10,6 % et 31,0 % des demandeurs d'emploi.

En 2012, le taux de chômage en partie française s'élève à 33,3 %¹ contre 26,6 % en 1999. Les politiques économiques en matière d'emploi et de protection sociale étant différentes du côté néerlandais, le taux de chômage à Sint Maarten ne s'élève qu'à 9,2 %² en 2013.

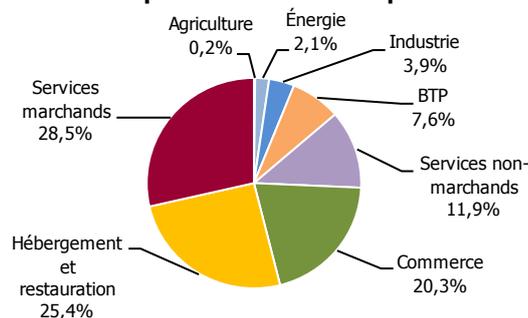
À Saint-Martin, trois quarts des emplois sont des postes salariés, principalement des « titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée » (80,0 % des emplois salariés). Les emplois non-salariés représentent ainsi 23,0 % des emplois exercés et concernent principalement les travailleurs indépendants (69,5 % des emplois non-salariés). À fin 2015, 6 380 emplois salariés sont recensés dans le secteur privé. Le tourisme étant un pôle majeur de l'économie saint-martinoise, le secteur de l'hébergement et de la restauration rassemble le quart de ces emplois. Les autres services marchands ainsi que le commerce ont également des poids importants dans l'emploi salarié saint-martinois (respectivement 28,5 % et 20,3 %).

Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A
(en données CVS)



Source : DIECCTE

Répartition de l'emploi salarié du secteur privé en 2015



Source : Acooss-Cgss, chiffres 2015

Une majorité de faibles revenus

La répartition par tranche des revenus des résidents fiscaux saint-martinois³ est assez éloignée de celle relevée en France métropolitaine. Elle se rapproche davantage de celle de la Guadeloupe et se caractérise par une majorité de faibles revenus. En 2013, 61,2 % des résidents fiscaux saint-martinois déclarent un revenu net imposable inférieur à 10 000 €, contre 49,1 % des résidents fiscaux de Guadeloupe et 22,9 % pour les résidents fiscaux de France métropolitaine. Seuls 9,8 % des foyers fiscaux saint-martinois déclarent un revenu supérieur à 30 000 €, contre 16,3 % en Guadeloupe et 36,4 % pour les résidents fiscaux de France métropolitaine.

LES PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ

Fondée autrefois sur l'exploitation des marais salants et sur la culture du tabac, puis sur celle du coton et de la canne à sucre, l'économie de Saint-Martin est aujourd'hui fortement tertiaisée et s'appuie largement sur le tourisme.

Principaux indicateurs sectoriels	2015	TCAM ⁽¹⁾ 05-15	2015	TCAM ⁽¹⁾ 05-15
Nombre de nuitées hôtelières	314 000	-10,4%	Trafic inter-île	148 074 -1,3%
Nombre de chambres d'hôtels	1 611	-2,3%	Passagers arrivés à l'aéroport	99 672 1,5%
Taux d'occupation	56,8 %	0,7pt	Demande de permis de construire	107 -5,7%
Nombre de croisiéristes	4 527	-5,7%	Permis de construire délivrés	73 -5,8%

(1) Taux de croissance annuel moyen

Sources : Port de Marigot, Collectivité de Saint-Martin, aéroport de Grand'Case, AHSM

Un dynamisme touristique qui profite peu à la partie française

À Saint-Martin, le secteur du tourisme a bénéficié des opportunités générées par la défiscalisation dans les années 80, il constitue ainsi l'un des piliers de l'économie saint-martinoise.

Au cours des dix dernières années, la fréquentation touristique de l'île (parties française et néerlandaise) a progressé de 2 % en moyenne par an. Elle a fortement été perturbée par les aléas climatiques comme les cyclones de 1999 et 2000, les événements du 11 septembre 2001 ainsi que les différentes crises économiques internationales.

¹ Insee, résultats statistiques du recensement de la population en 2012, exploitation principale.

² Au sens du recensement, Département of statistic, Sint Maarten Statistical Yearbook 2015.

³ Foyers installés à Saint-Martin avant le 15 juillet 2007, ainsi que ceux installés après cette date mais justifiant d'une durée d'installation d'au moins 5 ans sur le territoire. Ces résidents ne souscrivent pas de déclaration de revenu nationale, mais une déclaration de revenus spécifique à la réglementation de Saint-Martin, comptabilisée par la collectivité. Les résidents fiscaux de l'État vivant à Saint-Martin sont les foyers installés à Saint-Martin après le 15 juillet 2007 qui ne justifient pas d'une durée d'installation d'au moins 5 ans sur le territoire. Ces résidents souscrivent une déclaration de revenu nationale, comptabilisée (de même qu'en France métropolitaine et en Guadeloupe) par la Direction générale des finances publiques (DGFiP).

En 2015, près de 2,5 millions de visiteurs ont été accueillis sur l'île. La clientèle est principalement nord-américaine et, dans une moindre mesure, européenne et sud-américaine. Ne disposant pas d'infrastructures portuaires et aéroportuaires adaptées pour accueillir un tourisme de masse, la partie française accueille moins de 5 % des visiteurs arrivant sur l'île.

Près des trois quarts des visiteurs sont des croisiéristes. Sint Maarten, qui abrite à Phillipsburg, le seul port en eau profonde de l'île, capte la quasi-totalité (99,6 %) de l'activité de croisière. Le port de Marigot, qui ne dispose pas des infrastructures autorisant l'accueil de paquebots à fort tirant d'eau, cible une clientèle haut de gamme voyageant sur des navires de plus petite taille (100 à 360 passagers). Le port est par ailleurs fortement exposé à la houle, ce qui rend la navigation difficile aux abords des quais.

Le BTP : un secteur en difficulté depuis 2009

Jusqu'en 2008, la croissance démographique et le développement économique de l'île ont contribué à la croissance du secteur du BTP, en dépit de la concurrence importante exercée par les entreprises implantées en partie néerlandaise.

Malgré le manque de statistiques, les éléments qualitatifs disponibles semblent indiquer un net ralentissement de l'activité du secteur, en particulier depuis fin 2008, en lien avec les premiers signes de la crise et dans un contexte où les marges de manœuvre financières de la Collectivité ont été sensiblement réduites depuis son évolution statutaire. En 2014, le chantier de la Cité scolaire, lancé par la Collectivité, et certains marchés privés ont permis aux entreprises du secteur de retrouver un peu de souffle, sans pour autant regagner le dynamisme nécessaire à la reprise. En 2015, l'activité reste faible mais le nombre de demandes de permis enregistrés et de permis de construire accordés par la Collectivité progressent respectivement de 17,6 % et 15,9 % sur un an. En 2015, le secteur emploie 7,6 % des effectifs salariés du secteur privé, contre 10,4 % en 2009.

LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

En 2015, six établissements de crédit locaux sont recensés à Saint-Martin dont quatre banques affiliées à l'Association française des banques (AFB) et deux banques mutualistes. Ces établissements, qui emploient 62 agents, totalisent 14 guichets bancaires et 28 distributeurs automatiques.

Entre 2011 et 2015, l'encours sain de crédits est passé de 204,2 millions d'euros à 215,1 millions d'euros, enregistrant une progression annuelle moyenne de 1,3 % sur la période.

En 2015, l'activité de crédit confirme sa reprise entamée l'année précédente (+6,7 % après +3,5 %). Cette évolution est imputable à la bonne performance des crédits aux entreprises (47 % des encours), impulsés par les crédits d'investissement (+25,7 % après +10,7 % en 2014). Les crédits aux ménages renouent quant à eux avec la croissance, tirés à la hausse par les crédits à l'habitat (+8,1 % contre -0,9 % en 2014).

Entre 2011 et 2015, les actifs financiers sont passés de 257,8 millions d'euros à 357,5 millions d'euros, enregistrant un taux de croissance annuel moyen de 8,5 %. En 2015, les avoirs des entreprises concentrent 55,1 % des actifs totaux et conservent une croissance soutenue (+12,4 %). Les dépôts à vue restent les principaux actifs financiers détenus par les agents économiques de la collectivité (66,2 %).

Indicateurs entreprises	2015
Actifs financiers ⁽¹⁾ (M€)	196,9
Concours bancaires ⁽²⁾ (M€)	101,1
dont crédits d'exploitation (%)	8,9
dont crédits d'investissement (%)	75,7
dont crédits immobiliers (%)	16,5

(1) auprès des établissements de crédit locaux, hors La Banque Postale
(2) concours sur l'ensemble des établissements de crédit, hors La Banque Postale
Source : Iedom

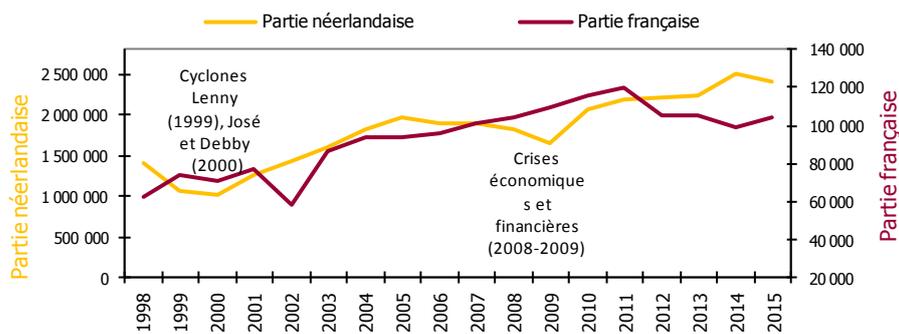
Indicateurs monétaires et financiers	2011	2015
Nombre d'hab. par guichet bancaire	2 592	2 643
Nombre d'hab. par guichet automatique	1 251	1 322
Nombre de comptes ordinaires par hab.	0,42	0,49
Actifs financiers des agents éco. ⁽¹⁾ (M€)	257,8	357,5
Encours sains des agents éco. ⁽²⁾ (M€)	204,2	215,1

(1) auprès des établissements de crédit locaux, hors La Banque Postale
(2) concours sur l'ensemble des établissements de crédit, hors La Banque Postale
Source : Iedom

Indicateurs ménages	2015
Actifs financiers ⁽¹⁾ (M€)	124,3
Concours bancaires ⁽²⁾ (M€)	108,3
dont crédits à la consommation (%)	18,7
dont crédits à l'habitat (%)	89,5

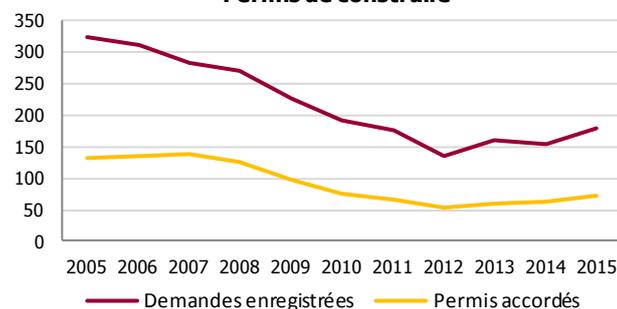
(1) auprès des établissements de crédit locaux, hors La Banque Postale
(2) concours sur l'ensemble des établissements de crédit, hors La Banque Postale
Source : Iedom

Arrivées de passagers sur l'île



Sources : Office du tourisme de Saint-Martin, St Maarten Tourist bureau, Aéroports de Grand-Case et de Juliana

Permis de construire



Source : Collectivité de Saint-Martin

NB : Les données utilisées dans cette note sont arrêtées au 31 décembre 2015.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : H. GONSARD - Responsable de rédaction : G. GENRE-GRANDPIERRE

Editeur et imprimeur : IEDOM

Achévé d'imprimer : le 22 Septembre 2016 – Dépôt légal : Septembre 2016 – ISSN 1952-96